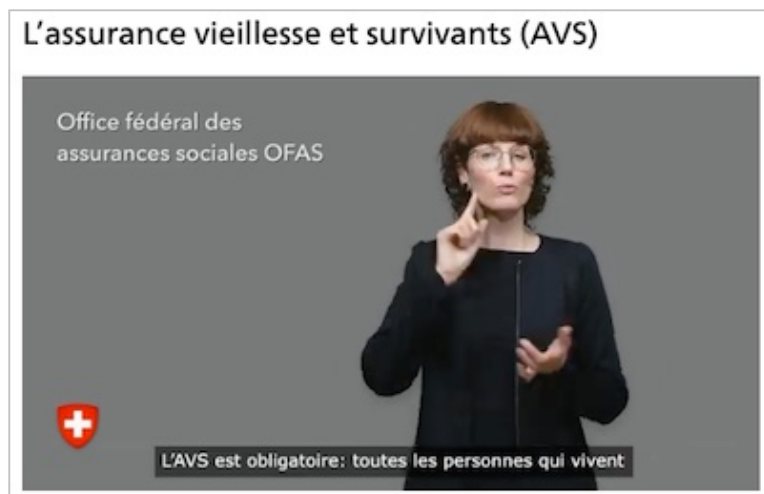


Les assurances sociales expliquées en FALC et LSF

Le site internet de l'Office fédéral des assurances sociales propose désormais des informations en langue facile à lire et des vidéos en langue des signes, directement accessibles depuis la page d'accueil.



capture d'écran © OFAS

Afin de rendre compréhensible ses explications sur diverses prestations, l'Office fédéral des assurances sociales a complété son site internet avec des contenus en langue des signes française (LSF) et en langage facile à lire et à comprendre (FALC). Ainsi, des notions telles que l'AVS, l'assurance-invalidité, les prestations complémentaires, la prévoyance professionnelle, les allocations perte de gain, les prestations transitoires ou les allocations familiales sont expliquées de manière à être compréhensibles notamment pour les personnes avec un handicap mental, celles qui ne maîtrisent pas une langue officielle ou pour les personnes sourdes. Ces informations sont accessibles depuis la page d'accueil du site internet.

Le portail d'information consacré à la promotion des compétences numériques «www.jeunesetmedias.ch» propose également des informations en langage simplifié. Les parents et les personnes en contact avec des enfants y trouveront des recommandations pour accompagner les mineurs dans l'utilisation des médias sociaux.

(CROC avec communiqué de presse)

[Voir le site de l'OFAS](#)